



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le débat d'orientation budgétaire est une étape substantielle dans l'élaboration du budget primitif d'une collectivité territoriale. Conformément à l'article 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Il s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération qui présente le contexte économique global, la situation financière de la commune, les hypothèses retenues pour la construction du budget, les engagements pluriannuels envisagés et la structure de la dette de l'année 2024.

Contexte économique international, et national :

Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes : Etats Unis environ 3%, Union européenne environ 1%, Chine environ 5%.

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

Le risque ou l'incertitude géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays : conflits en Ukraine ou au Moyen Orient, politique commerciale américaine, instabilité politique en France.

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au trimestre, sans certitude sur la pérennité.

Scénario de croissance : les analystes économiques anticipent une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

Inflation : on peut envisager une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 %. L'inflation est restée persistante dans le secteur des services, mais on constate une diminution, notamment sur les prix de l'énergie. Avec le risque de hausse des droits de douane aux Etats Unis sur les produits européens, on peut estimer la perte de croissance à -0,5% au bout d'un an et -1% au bout de trois ans.

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : la Banque de France table sur une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris. Pour l'année 2025, les prévisions de croissance pâtissent d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 50 milliards € annoncé par le gouvernement. La réduction du déficit public est actuellement prévue par le gouvernement Bayrou à 5,4 % du PIB.

Inflation : en moyenne annuelle, les prévisions d'inflation (IPCH) française s'établissent à 1,8 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

En ce qui concerne les prévisions macroéconomiques françaises, l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 étant très ambitieux, il existe un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

L'emploi privé présente des signes d'essoufflement, alors que l'emploi public continue de progresser. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 %. Les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages. Le taux de chômage s'établit à 7,4% en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité.

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances 2024. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

La situation institutionnelle actuelle est inédite, en l'absence de vote de la loi de finances avant le 31/12/2024. Compte tenu des annonces du gouvernement Bayrou, des efforts seront attendus des collectivités, mais le détail n'en est pas connu, et le montant global de cet effort a été revu à la baisse (5 milliards d'euros dans le PLF présenté par le gouvernement Barnier, contre 2,2 milliards d'euros annoncé par François Bayrou dans son discours de politique générale).

Principales mesures relatives aux collectivités locales

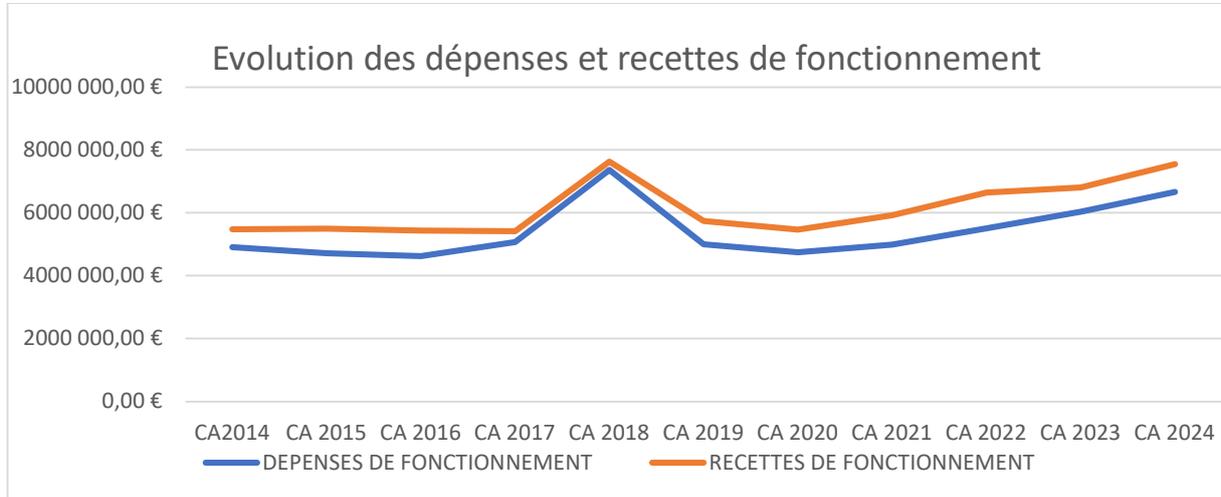
Dans le premier PLF, l'atteinte de l'objectif de 5 milliards € de contribution des collectivités repose sur trois dispositifs : pour 3 milliards €, un mécanisme imposé à 450 grandes entités avec comme objectif de constituer un fonds de réserve. On y ajoute une reprise de la dynamique de TVA d'environ 1,2 milliard € et la réduction des remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 800 millions €. Était également prévue une contraction de 60% du Fonds vert.

Les principales mesures contenues dans le premier projet de loi de finances et pouvant impacter le budget primitif 2025 de la commune de Mundolsheim sont les suivantes :

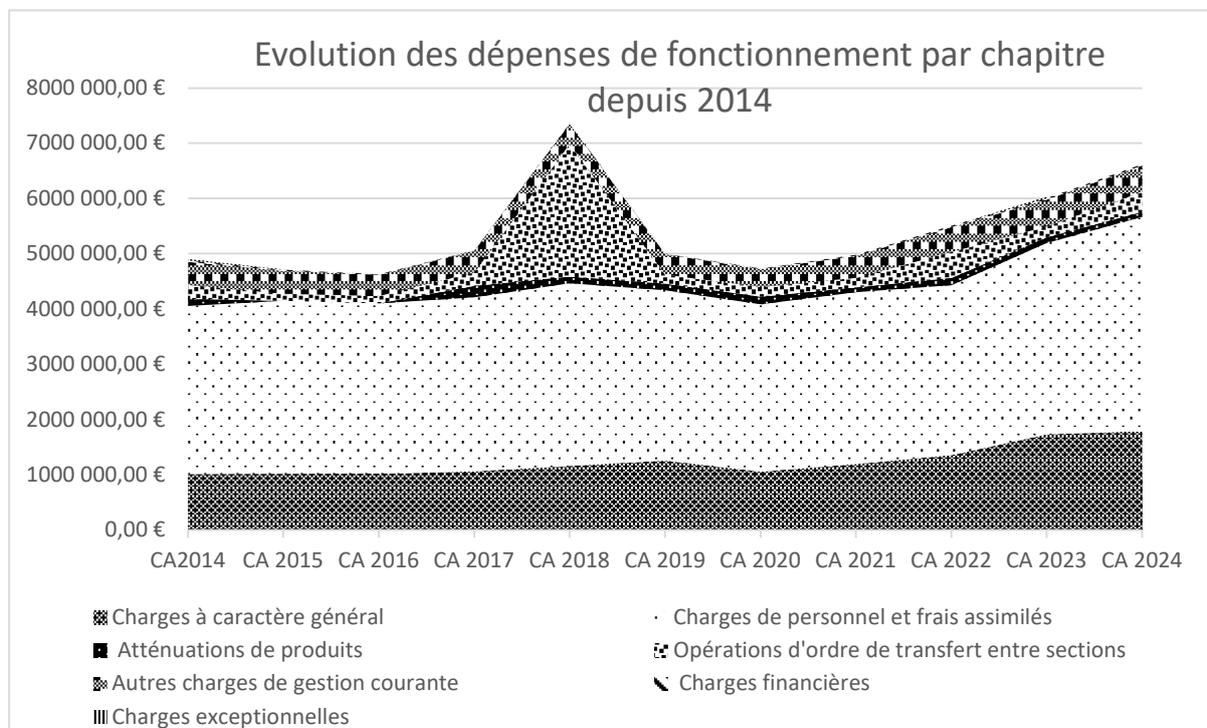
- Réduction de 2 points du pourcentage de remboursement applicable aux dépenses d'investissement de 2023 pour le calcul du FCTVA 2025. Cela représente plus de 50 000 € de recettes d'investissement manquantes et sur lesquelles la commune comptait dans le cadre du plan de financement du pôle intergénérationnel et du parc public.
- Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement représentant en moyenne 6 000 € par an.
- Incertitude sur le versement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales représentant ces deux dernières années 50 000 € de recettes de fonctionnement
- Incertitude sur le taux de taxe applicable aux énergies (électricité et gaz).

Situation financière de la commune (évolution des finances depuis 2014) :

La représentation graphique des dépenses et recettes de fonctionnement de la commune est relativement homogène sur la durée, hormis l'exercice 2018. Depuis 2020, le résultat de la section de fonctionnement se stabilise à un niveau favorable de 800 000 € en moyenne.



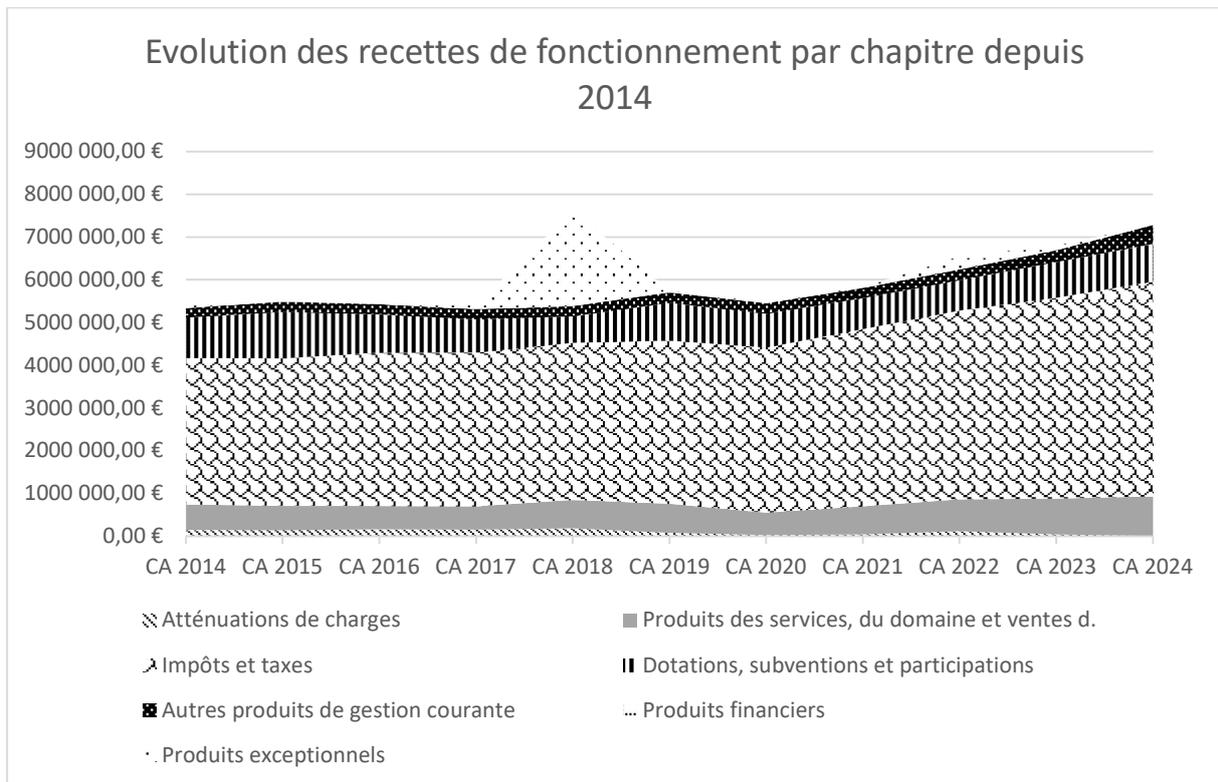
Les augmentations des dépenses de fonctionnement sont principalement dues à l'inflation, au glissement vieillesse technicité, mais également au maintien de politiques publiques volontaristes, avec l'augmentation de la capacité d'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants, au patrimoine communal vieillissant impliquant des travaux d'entretien croissants ou à l'ajout de nouveaux espaces à entretenir.



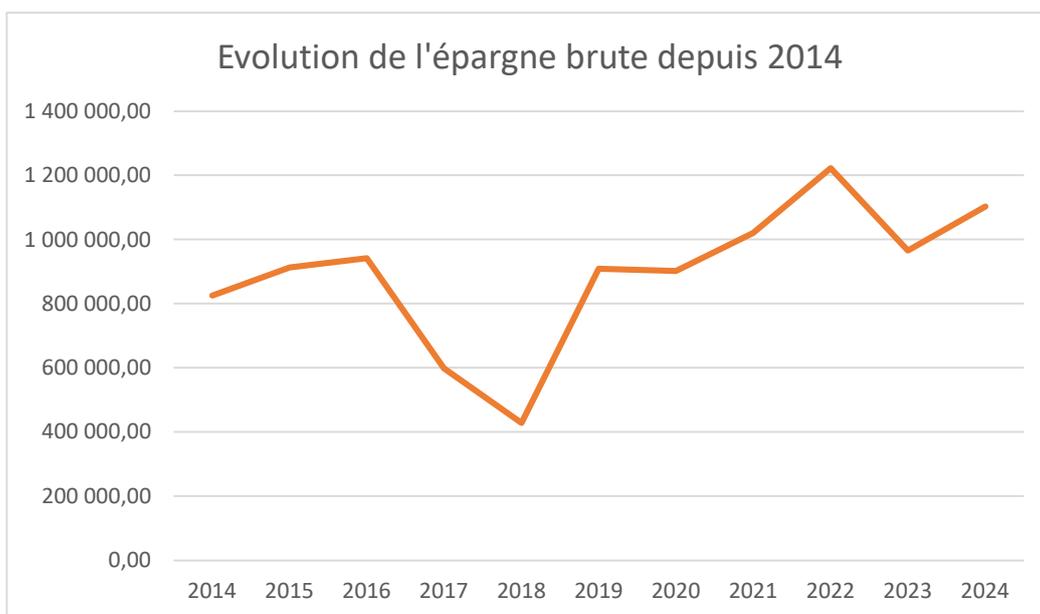
L'augmentation des recettes de fonctionnement depuis 2021 résulte, en matière fiscale d'une hausse des taux et d'une revalorisation des valeurs locatives en 2022, 2023, et 2024 de l'arrivée

de nouveaux foyers et de nouvelles enseignes. Les autres chapitres de recettes sont en croissance entre 2023 et 2024, du fait de l'augmentation de capacité des structures petite enfance et enfance, générant un apport de subvention CAF supplémentaire, ainsi que des recettes de facturation. Ces recettes supplémentaires viennent partiellement financer les dépenses notamment de personnel, nécessaires à l'accueil d'enfants supplémentaires.

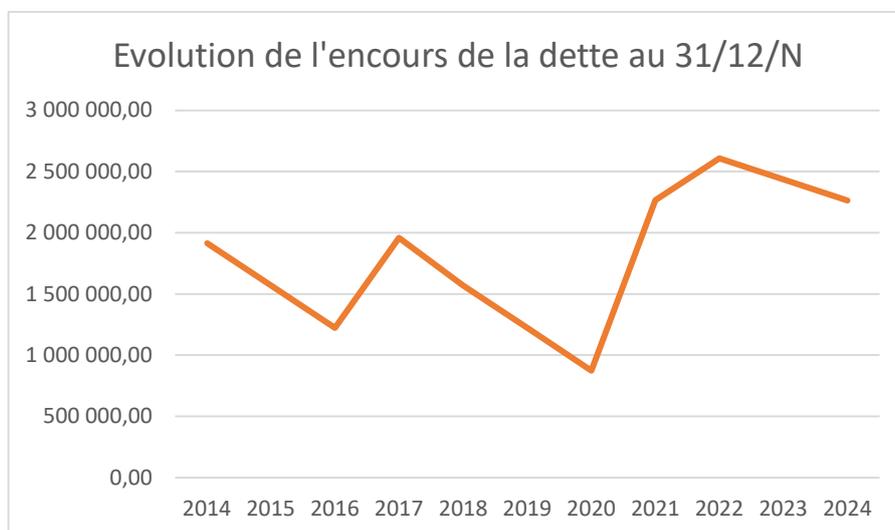
Suite à la notification à la commune par l'INSEE fin d'année 2023 d'une population légale supérieure à 5000 habitants, la commune perçoit depuis 2024 les droits de mutations à titre onéreux (taxation des transactions foncières intervenant sur le ban de la commune), directement, au fil de l'eau des actes notariés signés.



Dans ces conditions, la capacité d'autofinancement brute, représentant l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, et servant à couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement réelles, se maintient depuis 2020 à une moyenne supérieure à 1 000 000 €.



L'encours de dette de la commune s'élève, au 31/12/2024, à 2 263 473 € soit une dette par habitant de 440 €¹, contre 782 € par habitant pour les communes de la strate 5000 – 10000 habitants au niveau national².



La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette est obtenue après soustraction du remboursement de capital de l'année, de la CAF brute. Malgré la contractualisation de nouveaux emprunts en

¹ Encours de dette au 31/12/2024 / nombre d'habitants au 1/01/2024

² Source : Les finances des communes en 2024 – DGCL – ratio 5 fiche 4_7_1

2021 et 2022, l'épargne nette s'est nettement améliorée grâce à la fin du remboursement d'un emprunt courant 2020, et à l'amélioration de la CAF brute.



Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024

Les *charges à caractère général* se situent à un niveau supérieur à l'exercice 2023 (+3,5%), malgré des coûts de l'énergie en baisse se traduisant par une économie de 120 000 € environ entre 2023 et 2024. D'autres postes sont en augmentation, notamment en lien avec la fourniture de repas par un traiteur dans le service d'accueil collectif de la petite enfance (+50 000 €), les contrats d'assurance plus coûteux ou nouvellement imputés à ce chapitre comptable (+60 000 €), le recours accru aux travaux en régie (18 000 €). Les postes d'entretien, réparations et maintenance sont globalement en augmentation, en lien avec l'augmentation du parc à entretenir, ou son caractère vieillissant (+30 000 €).

Les *fluides (énergies, eau, carburants etc)* représentent 31 % de l'ensemble du chapitre. Ces dépenses sont en baisse de 16 % par rapport au précédent exercice, du fait de la baisse des tarifs applicables aux énergies, après une augmentation de 90% de 2022 à 2023.

Les *dépenses d'alimentation* représentent environ 15 % des dépenses à caractère général et sont consacrées en large partie aux achats de restauration collective. Ces dépenses sont en hausse de 20 %, car le service d'accueil collectif de petite enfance propose depuis son ouverture au sein du bâtiment « au fil du temps » la fourniture des repas. Les réalisations 2024 sont donc impactées pour la première fois en année pleine par ce poste, qui est de surcroît particulièrement concerné par l'inflation.

Les *fournitures autres qu'alimentaires* (pour les services techniques, administratifs, pour les bricolages dans les services d'accueil d'enfants etc) représentent 10 % des charges générales et s'établissent à un niveau supérieur aux réalisations de l'exercice précédent (+15%), du fait d'un recours accru aux travaux en régie.

Les *opérations de maintenance*, entretiens et réparations faisant appel à des prestataires extérieurs représentent 12,5 % des dépenses du chapitre. Elles sont en augmentation de 5 % par rapport à 2023.

Les *autres prestations* qui représentent 30 % des dépenses recouvrent une diversité de dépenses telles que les assurances, impôts, impressions, prestations intellectuelles diverses, animations, télécommunications, etc. Elles sont en augmentation de 3% par rapport à 2023, la baisse des prestations intellectuelles diverses compensant presque l'augmentation du coût des assurances.

Les dépenses de personnel, sont en progression de 12 %. Cela s'explique d'une part par les mesures décidées au niveau national pour l'ensemble des fonctions publiques et ayant eu un impact de l'ordre de 90 000 € à la hausse entre 2023 et 2024. La commune a poursuivi une politique de recrutement volontariste dans le domaine de la petite enfance afin d'augmenter la capacité d'accueil du service d'accueil collectif. Comme en 2023, la commune a également dû remplacer des agents absents pour maladie, tout en maintenant le salaire de ces derniers, comme le statut de la fonction publique le prévoit. L'augmentation de 3,5% du point d'indice décidée mi-2023 a été répercutée sur l'ensemble de l'exercice 2024. Le nombre d'équivalent temps plein (etp) s'approche de 95. Quelques fluctuations entre 2023 et 2024 sont constatées, en fonction des absences remplacées, et des départs à la retraite.

Les charges financières représentant moins d'1% des dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions, à un niveau en léger retrait par rapport à 2023, conformément aux tableaux d'amortissement des prêts.

Les atténuations de produits recouvrent un prélèvement de péréquation (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes – FPIC) et les pénalités SRU. Les dépenses de ce chapitre s'avèrent inférieures à celles de 2023, grâce au rattrapage dans la production de logements sociaux réalisés ces dernières années.

Les autres charges de gestion courante regroupent les indemnités des élus, les subventions versées aux SIVU du CIAS et Ravel, aux associations locales, mais également les dépenses informatiques. Elles sont conformes aux prévisions et en légère baisse par rapport à 2023.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2024 sont à la fois supérieures aux prévisions et aux réalisations 2023.

Les recettes fiscales représentant 66 % des recettes de la commune sont supérieures aux prévisions en ce qui concerne les impôts directs locaux et les droits de mutation. Cette situation est consécutive à l'augmentation de population et au changement de strate de population ouvrant droit pour la commune de cumuler exceptionnellement le versement direct des droits d'enregistrement par la DGFIP, et la dotation de compensation pour les communes dont la population est inférieure à 5000 habitants au titre de l'année 2023. La commune bénéficie également d'un calcul favorable du Fonds de Péréquation des Ressources Communes et Intercommunales, et de recettes supplémentaires en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Les produits des services représentent pour leur part 12 % des recettes de la commune. Le service d'accueil collectif de petite enfance a vu ses capacités d'accueil doubler depuis le 16 août 2023, ce qui explique la hausse des recettes perçues à ce titre jusqu'en 2024, année pleine pour la prise d'effet de ces nouvelles recettes mensuelles. L'augmentation des tarifs du service enfance correspondant à l'inflation 2023 explique le dynamisme des recettes de ce service. Enfin, la billetterie de la saison culturelle a généré pour la première fois en 2024 des recettes communales grâce à la création d'une régie de recettes.

Les participations de l'Etat et des autres collectivités locales sont en hausse de 11 % par rapport à 2023, et supérieures aux prévisions. Elles représentent 12 % du total des recettes. Les subventions CAF s'établissent à un niveau supérieur aux exercices précédents (+170 k€), du fait du changement des modalités de versement des soldes et acomptes de subvention.

Les *autres produits de gestion courante* correspondent principalement aux loyers perçus, et aux remboursements de sinistres d'assurance et représentent 6 % des recettes de fonctionnement. Elles sont en hausse par rapport à 2023, suite à l'imputation à ce chapitre des remboursements de salaire des personnels absents (assurance statutaire).

Enfin, le chapitre des *produits exceptionnels* n'enregistre en 2024 que des annulations de mandat sur exercice antérieur.

En dépenses aux articles 675 et 6761 comme en recettes à l'article 775, apparaissent des écritures comptables en lien avec l'enregistrement de la vente de l'appartement situé au-dessus de la poste, pour un montant de 170 000 €. Ces écritures se neutralisent en fonctionnement et améliorent le résultat d'investissement.

En matière d'**investissements**, l'année 2024 marque le règlement financier de la fin des travaux du pôle intergénérationnel et du parc public et le début de la mise en paiement des décomptes généraux définitifs : plus de 900 000 € ont ainsi été dépensés au titre des travaux de ce projet en 2024. L'Autorisation de programme et les crédits de paiement pour cette opération seront révisés à l'occasion du vote du budget primitif 2025.

Des travaux d'étanchéité ou de toiture ont été réalisés sur les terrains couverts de tennis, au centre culturel et au gîte. Des travaux de végétalisation ont fait évoluer la cour de l'école maternelle Haldenbourg.

Les autres dépenses d'investissement ont porté principalement sur le renouvellement du parc roulant de la commune, le remplacement de luminaires d'éclairage public en LED, ou l'aménagement des locaux dits du Haut Barr pour y accueillir le service jeunesse.

Au final, 67 % des dépenses inscrites au budget primitif 2024 en investissement ont été liquidées ou engagées lors de l'exercice.

Le compte financier unique portant sur l'exercice 2024 présentera pour la première fois une annexe dénommée « budget vert » mettant en évidence les dépenses d'investissement réalisées en 2024 et contribuant à un objectif d'« atténuation du changement climatique ». Il s'agit d'une obligation réglementaire découlant de la loi de finances 2024 et s'appliquant aux communes de plus de 3500 habitants.

Hypothèses d'évolution des différents chapitres de dépenses et recettes de fonctionnement et grandes orientations en matière d'investissement pour la construction du budget 2025

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2023, la commune de Mundolsheim a adopté depuis le 1^{er} janvier 2024 le référentiel M57 en tant que nomenclature budgétaire et comptable.

Pour ce qui est des *recettes de fonctionnement*, et notamment des **concours financiers de l'Etat à la commune (chapitre 74)**, les dotations pour 2025 ne seront annoncées officiellement qu'en mars 2025, voire encore plus tard, compte tenu des incertitudes pesant sur l'adoption de la loi de finances 2025. L'hypothèse de prévision pour les dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement et dotation de solidarité rurale) pour 2025 se situe au niveau réalisé en 2023, soit 65 000 € environ.

La mise en place en 2023 d'un nouveau service d'établissement de titres d'identité sécurisés ouvre droit à des dotations de l'Etat à hauteur de 17 000 € inscrits au budget primitif 2025.

Outre les dotations directes de l'Etat encore incertaines à ce stade, la commune peut compter sur le soutien de la CAF pour les services enfance, petite enfance, et jeunesse. Ces subventions sont dépendantes de l'activité. Cette dernière a évolué à l'été 2023 avec l'ouverture de places supplémentaires en petite enfance, et un agrément sur la pause méridienne en enfance. L'année 2024 a été exceptionnelle avec un fonctionnement en année pleine et le versement des soldes 2023 et 2024 durant le même exercice. On estime les recettes CAF à hauteur de 660 000 €.

La commune de Mundolsheim est membre de l'**Eurométropole de Strasbourg**. A ce titre les **relations financières** entre les deux entités s'articulent principalement autour du versement par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'attribution de compensation qui s'établit comme chaque année depuis l'attribution de la fiscalité des entreprises à la CUS et l'EMS à 628 141 €. Après actualisation des 3 critères de solidarité que constituent le revenu par habitant, le potentiel fiscal et l'effort fiscal, le montant de la dotation de solidarité communautaire 2025 s'élève à 64 061 €.

Les prévisions en matière de **fiscalité** au budget primitif 2025 tiennent compte des taux votés en 2021 et de la revalorisation des valeurs locatives votée par le Parlement et correspondant au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre (à savoir 1,7 % pour les locaux non professionnels), conformément à la réforme introduite en 2018. Les prévisions en matière de taxe locale sur la publicité extérieure sont proches des réalisations de 2023, et en hausse de 42 % environ, suite aux clarifications apportées par le législateur, et à l'application des tarifs adoptés en séance de conseil municipal du 2 décembre 2024.

La commune de Mundolsheim et l'Eurométropole de Strasbourg ont été ces deux dernières années bénéficiaires nets du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales pour environ 50 000 €. L'incertitude quant à l'effort demandé aux collectivités locales pour le rétablissement des comptes publics incite à la prudence sur la pérennité de cette recette.

L'augmentation attendue pour les chapitres 73 et 731 serait donc d'environ 5 %.

Les **tarifs des services communaux** ont été fixés pour 2025 par délibération du 2 décembre 2024. Une révision à la hausse des tarifs du service enfance pourra être proposée pour la rentrée 2025 du fait des augmentations des charges des services.

Les prévisions de **produits des services, du domaine et ventes divers (chapitre 70)** prennent en compte les évolutions constatées sur les exercices précédents, à savoir la hausse des effectifs en petite enfance, une baisse du nombre d'heures facturées au sein de l'accueil familial. Les recettes prévisionnelles du service jeunesse sont stables. Il en ressort une augmentation de ce chapitre de 3 % environ par rapport au budget primitif 2024.

Les **autres produits de gestion courante (chapitre 75)** regroupent, dans le cadre de la nomenclature M57 les loyers perçus, et les remboursements d'assurance. Compte tenu de la vente de l'appartement situé au-dessus de la poste induisant la perte des loyers correspondants, et vu la difficulté à prévoir les remboursements d'assurance, ce chapitre sera en baisse de 8% au budget 2025 par rapport à 2024.

En matière de **dépenses de fonctionnement**, tout comme en 2024, on prévoit une baisse des **charges à caractère général (chapitre 011)** d'environ 3 %, compte tenu d'un contexte plus favorable en matière de tarif des énergies.

Pour rappel, la commune de Mundolsheim a adhéré aux groupements de commandes d'achat d'énergie coordonnés par l'Eurométropole de Strasbourg et qui associent également les grandes collectivités d'Alsace : STIS, SDEA, CEA, etc depuis de nombreuses années. Après une année 2023 marquée par un niveau de prix d'achat du gaz et de l'électricité particulièrement élevé, les tarifs applicables à la commune sont revenus à des niveaux plus soutenables, même s'ils restent supérieurs à la période d'avant crise.

D'autres paramètres induisent une atténuation de la baisse globale des dépenses d'énergies :

- L'augmentation du coût et du nombre des repas de restauration collective,
- La refacturation des coûts des fluides du pôle depuis 2023 par Ophéa via l'association syndicale libre,
- L'augmentation des surfaces entretenues par la commune, tant bâties que non bâties.

Le chapitre 012 de **charges de personnel** sera stable par rapport au budget primitif 2024. Bien qu'il n'ait pas été entièrement réalisé en 2024, le budget primitif 2024 prévoyait des besoins de recrutement qui perdurent en 2025. Compte tenu des tensions sur le marché du travail ces recrutements n'ont en effet pas tous pu être réalisés en 2024. Les hypothèses de construction de la masse salariale prévisionnelle 2025 intègrent aussi une augmentation de l'ordre de 3 points de pourcentage des cotisations patronales de retraite pour les titulaires CNRACL, ce qui représente environ 40 000 €. Cette hausse est compensée par la sortie des effectifs ou le passage à demi-traitement de certains agents qui étaient des absents de longue durée et qui étaient déjà remplacés, ou par des départs à la retraite non remplacés pour des raisons de difficultés de recrutement, ou de réorganisation du service (recours temporaire à des heures complémentaires).

Le chapitre « **atténuation de produits** » sera en légère baisse par rapport aux prévisions et au niveau des réalisations 2023. Suite aux programmes immobiliers réalisés ces dernières années, les pénalités sur les logements sociaux manquants sont en recul.

Le chapitre 65 « **autres charges de gestion courante** » recouvre les logiciels informatiques hébergés, les frais liés aux indemnités et formation d'élus, les participations versées aux organismes intercommunaux dont la commune est membre, tels que le SIVU du CIAS ou le SIVU Ravel, ainsi que les subventions versées aux associations et organismes extérieurs. Les prévisions d'évolution de ces dépenses sont en hausse de 12% environ par rapport au budget primitif 2024. Le SIVU du CIAS a en effet augmenté les tarifs par habitant de participation des communes. Cette augmentation va de pair avec un accroissement de la population. Les dépenses informatiques sont également en hausse avec le recours envisagé à de nouveaux logiciels.

Le chapitre 66 « **charges financières** » est stable, en l'absence de souscription d'un nouvel emprunt en 2024.

Les orientations fixées en 2024, compte tenu de leur nature et de leur impact financier concernaient certes l'exercice 2024 mais s'inscrivaient pour l'essentiel dans la durée puisque leur objectif découle de l'application du décret tertiaire ayant pour finalité de **réduire l'empreinte énergétique de tous nos bâtiments**.

Or ces bâtiments de diverses natures, sont nombreux, anciens pour la plupart et énergétivores. L'importance des surfaces bâties de la commune conjuguée à l'augmentation de surface suite à l'achèvement du pôle intergénérationnel nous a conduit à décider de **rationaliser notre parc immobilier**.

Ainsi, nous avons cédé l'appartement que nous détenions dans la copropriété du centre commercial en 2024 et avons **mis en vente la maison** dédiée au service de la jeunesse **et les locaux anciennement occupés par les services de la petite enfance**. L'année 2025 devrait permettre de concrétiser ces cessions. Le bâtiment du Climont a été, après quelques travaux, affecté au service jeunesse, d'une part et à diverses associations d'autre part.

Comme prévu, le **premier chantier d'ampleur**, en termes de rénovation énergétique est celui des **écoles maternelle et élémentaire Leclerc**. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué fin 2024 et l'année 2025 sera celle des études, au mieux celle du démarrage de la première tranche du chantier.

L'importance de ce chantier ne doit pas pour autant occulter les **travaux à mener sur les autres bâtiments**. Après les toitures du hall de tennis et du centre culturel en 2024, l'année 2025 doit nous permettre de rénover totalement le **plafond du centre culturel** endommagé par les infiltrations d'eau lors des travaux de toiture, rénover également **l'appartement du Climont**, ce qui permettra de le donner en location. Ces travaux seront bien sûr réalisés sans occulter l'aspect énergétique.

Le **passage de l'éclairage public en LED**, objectif fixé en 2024 est reconduit en 2025, la progression du périmètre n'ayant pas atteint le rythme attendu.

Les études pour la mise en place d'un **réseau de chaleur** se poursuivent au niveau de l'EMS, de concert avec la commune.

S'agissant de la **loi SRU** de 2000 et la loi 3DS de 2022, l'année 2025 clôt la **période 2023-2025** dont l'objectif imparti à la commune était dans un premier temps de 94 logements réduit à **72 logements** suite à la signature par la commune du contrat de mixité sociale tripartite (Etat, commune, Eurométropole de Strasbourg). L'inventaire des logements sociaux au 1/01/2024 fait état de 365 logements sociaux existants.

Ces chantiers nécessitent des moyens budgétaires conséquents mais notre situation financière reste saine : notre capacité d'autofinancement brute est d'environ 1 100 000€ en 2024, l'endettement à la clôture de l'exercice 2025 sera de 2 091 474 € soit inférieur à 400€ par habitant (pop 5306) et la trésorerie est à un niveau intéressant d'environ 1,9M€.

Bien sûr le recours à l'emprunt sera inéluctable pour mener à bien le chantier des écoles Leclerc mais son entame en 2026 devrait coïncider avec une phase de baisse des taux d'intérêt. Cette situation nous permet à nouveau de maintenir le taux d'imposition aux impôts locaux à leur niveau actuel.

Par ailleurs, sur la base des prévisions pour 2025, la CAF prévisible sera inférieure à celle de 2024 mais son niveau sera surtout tributaire des dépenses qui ont leur part d'incertitudes compte tenu des difficultés de recrutement et des aléas divers pouvant affecter nos infrastructures.